

PIÈCES JUSTIFICATIVES POUVANT ÊTRE DEMANDÉES AU CANDIDAT LOCATAIRE

Liste limitative — décret n° 2015-1437 du 5 novembre 2015, annexe I

Liste limitative. Il est interdit de demander au candidat un document qui ne figure pas ci-dessous. Le non-respect de cette liste est puni d'une amende pouvant atteindre 3 000 € pour une personne physique et 15 000 € pour une personne morale.

Ce qui peut être demandé (annexe I du décret)

A. Identité (une pièce, au choix)

- ☐ Carte nationale d'identité française ou étrangère, en cours de validité
- ☐ Passeport français ou étranger, en cours de validité
- ☐ Permis de conduire français ou étranger, en cours de validité
- ☐ Titre de séjour en cours de validité, pour un candidat de nationalité étrangère hors Union européenne — carte de séjour temporaire, carte de résident, ou carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

B. Domicile actuel (un document)

- ☐ Trois dernières quittances de loyer, ou attestation du précédent bailleur mentionnant le paiement régulier des loyers et charges
- ☐ Attestation d'élection de domicile, si le candidat est hébergé par un tiers ou dépourvu de domicile stable
- ☐ Dernier avis de taxe foncière, ou titre de propriété, si le candidat est propriétaire de sa résidence actuelle

C. Situation professionnelle (un ou plusieurs documents)

- ☐ Contrat de travail, de stage, ou attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai
- ☐ Extrait K ou K bis de moins de trois mois (activité indépendante)
- ☐ Copie de la carte d'étudiant, pour un candidat étudiant
- ☐ Copie du certificat d'identification INSEE (répertoire SIRENE)
- ☐ Tout document récent attestant de l'activité professionnelle

D. Ressources (un ou plusieurs documents)

- ☐ Dernier ou avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- ☐ Trois derniers bulletins de salaire
- ☐ Justificatif de versement de bourse, pour un candidat boursier
- ☐ Justificatif de versement des indemnités de stage
- ☐ Justificatif de versement de prestations sociales, pension ou retraite
- ☐ Attestation de simulation des aides au logement (CAF/MSA)
- ☐ Deux derniers bilans, ou attestation de l'expert-comptable
- ☐ Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs mobilières

Ce qu'il est interdit de demander

- Relevé de compte bancaire ou postal
 - Autorisation de prélèvement automatique
 - Photographie, autre que celle figurant sur la pièce d'identité
 - Carte vitale ou tout document relatif à la sécurité sociale
 - Contrat de mariage, de PACS, ou jugement de divorce
 - Carte grise du véhicule
 - Extrait de casier judiciaire
 - Attestation de bonne tenue de compte bancaire ou de crédit immobilier
 - Attestation de l'employeur précisant l'absence de procédure de licenciement en cours
 - Attestation du précédent bailleur autre que celle mentionnant le paiement régulier des loyers
-